

D'EVALUATION

BOURSES DE VOYAGE DE LA SCE

pour assister au

CONGRÈS 2004 de la SCÉ Saskatoon (Saskatchewan) du 16 au 19 mai 2004

La Société canadienne d'évaluation envisage la possibilité d'offrir au appui financier (frais de voyage, hébergement et inscription d'après la Politique de frais de voyage de la SCÉ) à des personnes affiliées à des institutions d'enseignement post-secondaire canadiennes (collèges, universités, instituts de recherche) qui désirent assister au Congrès 2004 de la SCÉ. Nous encourageons particulièrement les étudiants à faire une demande.

Pour être admissible, vous devez étre (ou en train de devenir) membre de la SCÉ et être inscrit(e) au Congrès. Veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse ci-dessous, en indiquant le nom de l'institution d'enseignement à laquelle vous êtes affilié(e), votre relation avec cette institution, votre expérience en évaluation (par ex. participation à des cours, enseignement, évaluations accomplies), la raison pour laquelle vous voulez assister au Congrès (par ex., vous avez soumis une présentation, vous voulez en apprendre plus long sur l'évaluation, etc.), le montant et les autres sources financières dont vous disposez pour vous rendre au Congrès, et le montant dont vous avez toujours besoin.

Les demandes doivent être postées, envoyées par courriel d'ici le 26 mars 2004 :

Carl Doucette Secrétaire/trésorier Société canadienne d'évaluation 1485, av. Laperrière Ottawa (Ontario) K1Z 7S8 Tél.: (613) 725-2526 Télécop.: (613) 729-6206

Courier électronique : sryan@thewillowgroup.com On peut obtenir des renseignements sur télécopiées ou l'inscription au Congrès de la SCÉ 2004 en contactant :

Inscription au Conférence 2004 a/s The Willow Group 1485, av. Laperrière Ottawa (Ontario) K1Z 7S8 Tél.: (613) 725-2526 Télécop.: (613) 729-6206

Courier électronique: sryan@thewillowgroup.com

Si l'appui financiere devient disponible, les récipiendaires en seront avisé d'ici le 12 avril 2004 et des lignes directrices pour la soumission de réclamations leur sera fournies.

Vous serez tenu(e) de présenter des reçus originaux à l'appui ainsi que des preuves de votre adhésion à la SCÉ et de votre inscription au Congrès. Le paiement ne sera effectué que pour des réclamations qui ne sont pas couvertes par d'autres sources de fonds - les réclamations «en double» (SCÉ et autres sources) ne seront pas permises.